

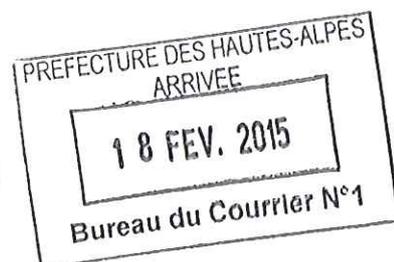
REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°03 -2015

SEANCE du Mardi 3 Février 2015



Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
Présents : 8

L'an deux mille quinze et le mardi 3 février 2015 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 janvier 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Mme Noëlle STEFANI, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre

Absents excusés : Céline TRUCH, Danielle BLANC, Joël ROBERT

Secrétaire de séance : Gérard MEYSSONNIER

Objet : Demande d'intervention d'un hydrogéologue agréé

Suite à la réunion qui s'est tenue en Mairie le 23 décembre 2014 avec les services de l'A.R.S concernant les sources de Cadenal, des Cousses et de Jourlarant, il a été convenu de relancer une nouvelle procédure de mise en conformité en sollicitant l'avis d'un nouvel hydrogéologue agréé.

Pour ce faire, le Maire propose de délibérer pour demander l'intervention d'un hydrogéologue agréé par le Ministère de la Santé en matière d'hygiène publique pour un avis sanitaire et une définition des périmètres de protection du ou des captages d'eau destinée à la consommation humaine aux sources de Cadenal, des Cousses et du forage de Jourlarant.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire et l'autorise à signer la fiche de demande d'intervention d'un hydrogéologue agréé auprès de l'Agence Nationale de Santé.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le mardi 3 Février 2015

Le Maire
Rémi COSTORIER

